

## MAISON DE RETRAITE « LES GABRES » RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 6 JANVIER 2021

### Etaient présents :

- **Familles : 2** (membre famille SP RDC, membre famille Ehpad 3)
- **Direction : 2** (Directrice, Adjointe de Direction)
- **Résidents : 5** (1 résidente Ehpad 3, 2 résidente Ehpad 1, 2 résidentes Ehpad 2)
- **Les amis des Gabres : 1** (B.H)
- **AOAPAR : 1** (T.G)
- **Invités : 1** (Dr P-C, Médecin coordonnateur)
- **Mairie de Cannes : 1** (G.J)
- **Représentant du personnel : 1** (S.D)
- **Invitée : 1** (Responsable Animation K.M)

### ➤ **Validation du précédent relevé de conclusion**

Le relevé de conclusion du 30/09/20 n'est pas validé, ce point ne fût pas abordé lors de la réunion.

### ➤ **Point Situation épidémique à COVID-19**

La Directrice explique que le 1<sup>er</sup> cas de cette 3<sup>ème</sup> vague est apparu le 23/10/20, l'épidémie a pu être stoppée près de 3 semaines, et ensuite l'épidémie est repartie à partir 10/12/20.

Actuellement, 17 résidents sont encore atteints du Covid. Les résidents malades courant décembre sont pour la plupart sortis de leur confinement, et guéris. Nous observons cependant une grande fatigue et parfois une désorientation qui sont liées à leur grand âge et à l'isolement subi pendant leur quatorzaine.

Le Dr P-C explique qu'il y a eu 3 décès liés au Covid et 2 post Covid, il s'agissait de résidents extrêmement fragiles.

Une réflexion est actuellement en cours sur la reprise des repas au restaurant du rez-de-chaussée et des activités, car il est important qu'ils retrouvent une vie sociale, mais en prenant un maximum de précautions quant au risque de contagion, toujours présent. Le Dr P-C précise que la vaccination permettra d'obtenir une plus grande immunité collective dans la mesure où le plus grande nombre de résidents accepte le vaccin.

À ce sujet, Mme T. précise qu'un lien informatique a été envoyé aux familles pour participer à une conférence menée par le CH Cannes, et ainsi disposer de plus d'informations concernant la vaccination. La Directrice souligne le partenariat établi avec l'hôpital de Cannes tant au niveau de la Direction que de l'appui sur le terrain avec l'équipe de l'HAD (Hospitalisation À Domicile), et leur grande réactivité. Le Maire David Lisnard est également très investi, tout comme M. MARTIN (Conseil Départemental 06) qui est un soutien majeur, notamment au travers du pôle domicile pour l'appui aux professionnels.

## MAISON DE RETRAITE « LES GABRES » RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 6 JANVIER 2021

Mme T. tient à remercier le travail effectué par les médecins de l'établissement et le coordonnateur des soins, tout comme Mme D. S présente qui a beaucoup œuvré dans les unités covid. Le Dr P-C ajoute que c'est le fruit d'un travail d'équipe et l'intervention des bénévoles.

### ➤ Campagne de vaccination Covid-19

La Directrice décrit que la campagne de vaccination débutera le 11/01/2021 et se poursuivra le 25/01, nous attendons 6 flacons soit 30 doses. La conservation des doses est très contraignante, 5 jours maximum au réfrigérateur et 6h à partir de l'ouverture du flacon. Ne seront vaccinés que les personnes ayant exprimé leur consentement via le formulaire de recueil de consentement. Les personnes ayant eu le Covid ne seront vaccinées que 3 mois après leur contamination.

Mme T. ajoute que c'est une torture morale pour les personnels de laisser les résidents dans l'attente du vaccin en isolement, mais que c'est une précaution à prendre pour s'assurer qu'ils ne soient pas positifs au Covid au moment de l'injection, sinon ils ne pourront pas être vaccinés.

Le DR P-C exprime que le vaccin est une vraie lueur d'espoir, que c'est une action individuelle et collective qui protège contre les effets tragiques du Covid. Voici des précisions données complémentaires données par le Dr P-C :

- Des consultations pré-vaccinales seront organisées avec sa consœur le Dr P. pour donner l'information au résident et identifier tous facteurs de risque,
- 5 jours de délai de réflexion doivent s'écouler entre le recueil du consentement/visite pré vaccinale et la vaccination,
- En cas de désaccord familial, c'est le choix du résident qui prime, le choix du résident sera respecté,
- En cas de personne protégé qui ne pourrait exprimer son choix, le médecin doit faire un courrier motivé au Juge des Tutelles pour l'informer de l'impossibilité du recueil du consentement du résident et de son avis à la vaccination au regard du dossier médical de la personne concernée,
- Le vaccin s'effectuera en 2 injections intramusculaire séparées de 3 semaines,
- Il sera nécessaire d'effectuer un test PCR au préalable,
- Vaccin ARN issue des biotechnologies.

Les contre-indications sont les suivantes :

- Ne pas être allergique,
- Ne pas avoir eu l'injection du vaccin anti-grippe dans les 3 semaines précédentes,
- Ne pas avoir d'infections, comme tout autre vaccin.

En cas d'urgence et de choc allergique, la médication nécessaire a été prévue.



## MAISON DE RETRAITE « LES GABRES » RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 6 JANVIER 2021

M. D demande si l'habilitation familiale répond aux mêmes exigences que celles énoncées plus haut concernant les personnes sous protection juridique.

M. GJ, représentant de la Mairie explique qu'il peut faciliter la logistique et que des congélateurs ont été acquis par la ville de Cannes pour permettre la conservation des doses vaccinales.

### ➤ Divers

Aucun autre point ne fût abordé.